

## PLATE-FORME



DE REVENDICATIONS  
ET D'OBJECTIFS IMMEDIATS

Pages 4 à 13

## NUCLEAIRE

Les positions de la CFDT

Pages 14 et 15

## TOUS CONCERNES

page 3

LE DROIT DE GREVE  
EFFECTIF DES CADRES

page 2

## EN BREF

### ■ PRIX TOUJOURS A LA HAUSSE

Comme prévu l'indice public par l'INSEE enregistre une forte hausse + 0,9 % en juillet. Cela correspond à un rythme annuel d'augmentation de 10-11 %... contre les 6,5 % prévus par le meilleur économiste de France.

Si l'on fait exception du 0,3 % obtenu artificiellement en janvier par la baisse de la TVA, alors que le blocage des prix était encore en vigueur, on n'a guère assisté à une évolution importante de la situation d'un mois à l'autre. Il reste que les chiffres sont là et qu'ils indiquent 10 à 11,5 % d'inflation officielle (soit en réalité 1,5 à 2 points de plus) alors que la hausse des salaires ne cesse de se restreindre. Il suffit de regarder les augmentations générales accordées, au niveau des conventions collectives, par les patrons de la chimie, du pétrole ou du verre mécanique.

Voilà qui n'est pas fait pour convaincre les travailleurs des bonnes intentions gouvernementales et patronales !

### ■ LES FEMMES AU TRAVAIL

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) vient de publier les résultats d'une étude démographique portant sur l'évolution des différentes catégories sociales pour la période comprise entre 1968 et 1975.

De cette étude, il ressort notamment : que la population active a augmenté de 0,9 % en 7 ans et que le nombre des salariés n'a cessé de croître puisqu'en 1975 on en comptait 2 millions de plus qu'en 1968.

Cet accroissement est dû pour une bonne part à l'augmentation du nombre de femmes qui travaillent. Alors qu'elles ne représentaient que 34,6 % de la population active en 1962 et 34,9 % en 1968, elles en représentaient 37,3 % en 1975.

D'autre part 84,1 % d'entre elles étaient des salariées, contre 81,8 % des hommes. C'est dans les catégories cadres moyens (+ 4,6 %), OS (+ 3,8 %), cadres administratifs supérieurs (+ 2,9 %) et employés (+ 2,9 %) que leur nombre s'est accru dans les proportions les plus importantes.

Enfin, le taux des sans emplois est deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

# LE DROIT DE GREVE EFFECTIF DES CADRES

**E**n juin 1976, une grève qui portait notamment sur la revalorisation des salaires, avait lieu à LADV VICHY laboratoire dépendant du groupe L'OREAL dirigé par François DALLE.

Deux cadres hiérarchiques, dont un militant CFDT prenaient part à cette action. La direction de l'usine sanctionnait alors ces deux cadres en les mutant à des postes fonctionnels. L'action menée s'achevait par une victoire sur le plan des salaires mais ne permettait pas d'obtenir la levée de la sanction.

Un recours était alors introduit auprès des prud'hommes par l'un d'eux, militant CFDT. Le jugement prononcé le 14 juin 1977, ordonne la réintégration du cadre dans son poste initial et le versement par la direction de 2500 F de dommages et intérêts. La direction de l'établissement refuse d'exécuter ce jugement.

Cette affaire montre le refus effectif des directions à reconnaître le droit de grève pour les cadres, notamment les cadres hiérarchiques. François DALLE écrivait lui-même à ce propos : « En l'occurrence, la direction de VICHY a pris, en toute légalité et en toute responsabilité, la décision de procéder au remplacement des deux cadres en grève qui avaient la responsabilité d'un service et dont l'absence ne permettait plus d'assurer l'encadrement et la sécurité des salariés qui souhaitaient continuer à travailler ».

Ce remplacement temporaire, ne veut pourtant pas dire mutations définitives ce qui fut le cas.

Il y a donc nécessité d'agir davantage pour une avancée concrète en matière de droit de grève des cadres.

## Composition de la pillule amère made in LADV

Poudre aux yeux .....	100 %
Extraits de Loi .....	quantité infime
Concentré de paternalisme démagogique .....	100 %
Barre-bis-turique .....	6,5 %
Réunionite chlorophormisante .....	quantité suffisante
Antisyndicalisme acétique .....	1000 %
CFDT .....	500 %
CGT .....	500 %
Divers .....	0 %

NOTA : Ce produit sera périmé à la date de prise de conscience collective des travailleurs.

ATTENTION : « La pillule amère » est vivement déconseillée si le pouls indique une combativité énergique.



# TOUS CONCERNÉS

## PATRONAT ET GOUVERNEMENT ONT LA TELEVISION LA CFDT A UN MILLION D'ADHERENTS

**C**E numéro de « Chimie Unifiée » est consacré pour l'essentiel à la plateforme de revendications et d'objectifs immédiats élaborés par la CFDT. La FUC a voté ce texte après avoir participé pleinement à son élaboration.

Sur les différents aspects qui intéressent la condition des travailleurs dans l'entreprise et dans leur vie quotidienne hors de l'entreprise, la CFDT pose des exigences propres à amorcer un changement durable de la situation actuelle. Dans les pages suivantes, on lira quel est le sens et la portée de cette plateforme, comment elle se situe dans la continuité des orientations anticapitalistes de la CFDT, comment elle concrétise l'avancée dans le sens d'un socialisme autogestionnaire. Nous voulons ici insister sur un autre aspect essentiel de la démarche de la CFDT.

Avec la plateforme, nous avons un outil d'action, mais un outil n'est rien si nous ne sommes pas capables de l'utiliser au mieux. Cet outil n'est pas non plus réservé aux seuls militants, il concerne l'ensemble des adhérents de la CFDT et au delà toute la classe ouvrière.

En effet, la satisfaction de nos revendications, la réalisation de nos objectifs supposent une mobilisation de masse sans précédent. C'est dire que chaque adhérent de la FUC-CFDT doit devenir un ardent propagandiste, un défenseur acharné des propositions de la CFDT. Les différentes structures de la CFDT vont déployer d'immenses efforts, concentrer des moyens importants pour populariser la plateforme CFDT : tracts, journaux, bulletins d'informations, réunions, meetings vont se multiplier. Mais tout cela restera notoirement insuffisant si chaque adhérent de la CFDT ne comprend pas qu'il est directement concerné et qu'il a un rôle essentiel à jouer.

La période qui s'ouvre maintenant va voir s'intensifier une bataille d'idées qui marque l'histoire

d'un pays. Si le débat sera public, il ne sera pas pour autant toujours clair. La manipulation, la démagogie, le mensonge, la falsification des faits, la fausse objectivité des données économiques, et peut être aussi les provocations seront tour à tour utilisées. Déjà les patrons ne se privent pas de tenir des propos musclés contre les nationalisations et l'autogestion. Le Gouvernement et sa majorité actuelle, malgré ses divisions, feront flèche de tout bois pour empêcher une victoire électorale de l'Union de la Gauche. Et les syndicats ne seront pas épargnés dans la mesure où ils mènent clairement une lutte anticapitaliste.

Dans l'Union des Forces Populaires, le débat se poursuivra et c'est souhaitable à condition que les vraies questions qui intéressent directement les travailleurs soient effectivement débattues. La CFDT participera à ce débat mais à sa manière. Elle n'entend pas se contenter de réunions au sommet avec telle ou telle organisation, mais veut développer une mobilisation unitaire et majoritaire sur les thèmes qui correspondent directement aux aspirations de ses adhérents et au delà à celles de très nombreux travailleurs.

**D**ANS ce débat, les forces en présence ne sont pas à égalité notamment quant aux moyens financiers et à l'utilisation de grands moyens d'information, et particulièrement de la télévision. Par contre, la CFDT avec ses milliers de militants, son million d'adhérents, représente une force potentielle extraordinaire, si chacun prend sa part de la lutte collective en expliquant, en discutant, en popularisant les positions CFDT auprès des travailleurs qu'ils côtoient chaque jour dans l'entreprise et dans la cité.

Chaque adhérent possède une parcelle de la force collective des idées et des propositions de la CFDT ; cette force ira en s'amplifiant si chacun se sent assez concerné par l'enjeu de la période pour populariser la plateforme et faire adhérer à la CFDT.

# LE SENS ET LA PORTEE DE NOTRE PLATE-FORME

EXTRAITS DE L'ALLOCUTION D'E. MAIRE  
A LA CONFERENCE DE PRESSE DU 13 JUIN

**I**l était essentiel que la CFDT se dote d'un tel instrument d'action pour cinq raisons principales. Elle doit en effet : garantir son indépendance, donner aux luttes sociales une place centrale, avancer des revendications porteuses de transformations autogestionnaires, avoir une visée unitaire et contribuer au succès des forces populaires.

**L'indépendance du syndicalisme** nous interdit de déléguer notre avenir à d'autres, y compris aux forces politiques de gauche.

Le rôle d'une organisation syndicale est de porter à tout moment les aspirations des travailleurs, d'agir en permanence pour changer les rapports sociaux, dépasser les limites des institutions et structures existantes. C'est pourquoi, la CFDT entend se déterminer à tout instant à partir de l'opinion de ses syndiqués.

**La stratégie de la CFDT, pour passer du capitalisme au socialisme, accorde une place centrale aux luttes sociales.** Changer la société ne peut se limiter à confier aux partis le soin de conquérir le pouvoir central et d'agir dans la sphère de l'Etat. Les travailleurs, la masse de la population doivent être acteurs des transformations, ce qui suppose des objectifs cohérents et crédibles, c'est-à-dire retenus au prix de choix précis. Ces choix, nous avons préféré les faire nous-mêmes plutôt que de nous voir imposer ceux des autres.

**L**A plateforme CFDT est un moyen central pour permettre une ouverture réelle de la voie qui mène au socialisme autogestionnaire. Pour cela, les luttes sociales doivent, plus que par le passé, être porteuses de transformations autogestionnaires.

Pour la CFDT, changer la société, c'est certes mettre à bas la domination capitaliste, mais c'est en même temps refuser toute appropriation du pouvoir par les techniciens et les chefs de partis, c'est changer conjointement l'entreprise, la société et l'Etat, c'est réduire la division sociale du travail, rendre les travailleurs actifs dans tous les domaines de leur vie, éliminer tous les mécanismes de domination, politiques, sociaux, sexuels, bref c'est considérer la dimension autogestionnaire comme la dimension centrale du socialisme.

Avec la CFDT, l'ensemble des forces populaires doit dire nettement : en aucun cas, nous ne pouvons accepter une étape dite provisoire de centralisation étatique de l'économie sous couvert d'une hypothétique décentralisation ultérieure du pouvoir. C'est d'entrée de jeu qu'il faut apporter des réponses structurelles aux vices du modèle centraliste et

étatique, actuellement dominant dans la plupart des pays qui se réclament du socialisme.

**N**OUS avons mis au point notre plateforme en correspondance directe avec les aspirations des syndiqués CFDT et au-delà d'un très grand nombre de travailleurs. Pour chacun des grands domaines de notre action, nous avons lié étroitement revendications et objectifs de transformation : parce que la démarche de la vie ne coupe pas en tranches revendications immédiates d'un côté, changements structurels de l'autre. Ce sont des théories dangereuses qui ont conduit certains dans l'histoire du mouvement ouvrier à confiner le syndicat dans la revendication immédiate et à confier aux seuls partis le soin de transformer la société.

Ainsi conçue notre plateforme a une visée unitaire. Une union qui ne se fonde pas sur des compromis médiocres, mais sur la qualité et l'audience des objectifs retenus.

Car l'influence de la CFDT dépasse largement le nombre de nos adhérents et de nos sympathisants. Comment expliquer autrement l'adoption progressive de la perspective autogestionnaire par les forces de gauche ou la percée réalisée par notre conception de rétrécissement de l'éventail hiérarchique.

**T**ELLE qu'elle se présente, la plateforme CFDT est une condition du succès des forces populaires car elle est susceptible d'orienter la mobilisation sociale en convergence avec l'action des forces politiques. A chaque fois que cette convergence a été réalisée, en 1936 ou à la Libération, le succès a été au bout de la route. Au contraire, les insuffisances de la mobilisation populaire, en 1956, ont conduit à l'échec comme l'absence d'une alternative politique de gauche, en 1968, n'a pas permis au mouvement social d'atteindre certains de ses objectifs fondamentaux.

La plateforme que la CFDT propose à l'ensemble des travailleurs signifie que le mouvement syndical n'entend pas se situer dans une attente passive d'une victoire de la gauche, puis de l'action d'un gouvernement de gauche. Demain aussi, le succès commun appellera une confiance active et agissante des différentes forces populaires, une action convergente de la classe ouvrière et du gouvernement de gauche contre le patronat. Nous récusons tout autant les deux variantes, synonymes d'échec, que sont les stratégies de débordement d'intégration ou de passivité.

Demain, il nous faudra donc maîtriser les rapports entre l'action de masse et l'action gouvernementale, entre l'action d'en bas et l'action d'en haut.

# CONTENU

## DE LA PLATE-FORME

## DE REVENDICATIONS

## ET D'OBJECTIFS IMMEDIATS

---

Tout en ayant doublé le nombre de pages de notre journal aux adhérents — le « Chimie Unifiée » — nous n'avons pas la place disponible pour publier l'intégralité du texte adopté en juin par le Conseil National de la CFDT.

Nous avons voulu dans ce journal donner à chaque adhérent de la FUC-CFDT l'essentiel des revendications de la CFDT contenues dans la plateforme. Il ne s'agit pas toujours d'une reproduction au mot à mot.

Sur plusieurs thèmes, la Fédération a déjà complété, et complètera, les revendications confédérales. Il en est ainsi des salaires et classifications, ou nous aurons à préciser nos revendications dans les différentes conventions collectives et les entreprises. Un travail important se poursuit sur les conditions de travail et l'organisation du travail. Plusieurs articles ont été publiés sur ces sujets dans notre bulletins aux adhérents « Chimie Militants ».

Sur les questions relatives à la santé, la Fédération vient de publier une brochure sur la socialisation du médicament. Actuellement un groupe de travail fédéral prépare un document sur l'Energie.

Le rapport au Comité National Fédéral d'Avril 77 contient un ensemble précis de revendications fédérales sur les droits des travailleurs et des organisations syndicales.

Concernée très directement par les nationalisations, la Fédération a engagé, depuis plusieurs mois, une réflexion décentralisée sur tous les problèmes qui nous seront alors posés, du fonctionnement des entreprises aux politiques industrielles à promouvoir dans le cadre d'une planification démocratique.

Tout en continuant cette réflexion et cette élaboration de propositions, la FUC-CFDT prendra plusieurs initiatives pour favoriser la mobilisation autour de la plateforme CFDT. Le Bureau National a décidé d'accentuer son effort sur deux axes essentiels : **la durée du travail sous tous ses aspects**, y compris le difficile problème des postés, et **la santé sous ses deux aspects** : prévention et réparation. Mais tout ce travail resterait vain si en même temps nous ne prenions pas les moyens **d'accroître notre audience par l'accueil de nouveaux adhérents**, et de renforcer notre organisation dans sa capacité militante de réflexion, d'action, d'information et de formation et de fonctionnement collectif. Nous avons encore sur ces différents aspects des lacunes qu'il est urgent de combler.

# DE LA PLATE-FORME - LE CONTENU DE LA



La réalité des salaires dans nos industries n'est pas autre que celle constatée par la Confédération pour l'ensemble des professions. La FUC-CFDT dénonce depuis des années, la faiblesse des salaires minima dans les conventions collectives qui perpétuent un écart important avec la moyenne des salaires réels, et entraînent l'anarchie la plus complète dans les systèmes de salaires et classifications. Nous revendiquons une revalorisation importante des bas salaires, la fixation de barème de salaires garantis dans les conventions collectives, l'intégration de la majorité des primes et la suppression des salaires au rendement. Nous retrouvons toutes ces revendications de la FUC-CFDT dans la plateforme confédérale. La Fédération précisera ses revendications, dans de cadre des orientations confédérales, lors de son Comité National qui se réunit en octobre.

## LA CFDT REVENDIQUE

### Salaires



### pouvoir d'achat



### réduction des inégalités



#### Au plan interprofessionnel

- La fixation du SMIC à 2.200 F par mois (base : avril 1977) pour 40 heures hebdomadaire et sa mensualisation.
- La détermination du SMIC qui se fera à partir des budgets types syndicaux.
- L'évolution du pouvoir d'achat qui sera négociée à partir des indices syndicaux.
- L'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un même travail ou de valeur égale.
- L'obligation de publier le montant des salaires individuels, les primes et les gratifications et de négocier les salaires réels (structure, montant et évolution).
- L'obligation d'aboutir rapidement, dans chaque entreprise, à un écart hiérarchique de 1 à 6 entre le salaire minimum et le salaire maximum distribué, y compris celui des cadres dirigeants. Le salaire s'entendant toutes primes et gratifications comprises. Dans ce but, il convient que les salaires réels nominaux situés hors de cet écart hiérarchique ne suivent pas automatiquement le coût de la vie.
- Tous les revenus disponibles seront limités par la fiscalité pour réduire les inégalités. La tranche de revenu individuel supérieure à 10 fois le SMIC sera imposée à 100 %.
- La publicité des revenus déclarés.

#### Au plan des branches

- La négociation de salaires minima professionnels nationaux proches des salaires réels.
- Très rapidement, toute entreprise industrielle, commerciale ou de service devra être dans le champ d'application d'une convention collective nationale.
- L'établissement d'une grille unique de classifications, partie intégrante du statut unique, pour l'ensemble des salariés d'un même secteur d'activité et reconnaissant — indépendamment du sexe et de la nationalité — la qualification personnelle, acquise par la pratique ou la formation, du travailleur et non celle du poste.

A terme, les grilles de classification doivent remettre de l'ordre dans la hiérarchie des salaires selon l'objectif de 1 à 6 et réintégrer les salariés actuellement situés hors grille.

- Le salaire minimum de départ de la grille ne peut être inférieur au SMIC. Cette mesure est indispensable pour réduire les inégalités entre secteurs.

#### Au plan des entreprises

- La garantie et l'évolution du pouvoir d'achat doivent être différenciées du plus bas au plus haut salaire.
- La suppression des systèmes de salaires liés au rendement.
- L'intégration négociée de toutes les primes et gratifications dans le salaire. Les primes de nuisance devront disparaître par l'amélioration des conditions de travail.

# DE LA PLATE-FORME - LE CONTENU DE LA



## Le plein emploi pour tous



La politique actuelle de restructuration et de redéploiement, ainsi que l'extension des multinationales, entraîne les compressions d'effectifs, le développement de toutes les formes d'intérim, l'accroissement du chômage.

Au total, déclinement de villes et de régions entières, démantèlement d'entreprises, privatisation et rentabilisation des services publics se conjuguent avec la déqualification et l'intensification du travail des uns et le chômage des autres.

Le type de développement néglige les équipements et les services assurant la qualité de la vie quotidienne.

### LA CFDT REVENDIQUE

#### Le maintien de l'emploi

- un **veto suspensif** du C.E à tout projet de licenciement collectif ;
- la création immédiate d'un **comité local de l'emploi**, tripartite, et le plus proche possible des réalités économiques et sociales ;
- la **suppression des discriminations** qui s'opposent au travail et à la promotion professionnelle des femmes ;
- la garantie d'un reclassement préalable ou d'une formation débouchant sur un emploi équivalent quand le licenciement ne peut être évité ;
- le droit au reclassement professionnel pour les travailleurs handicapés ou accidentés du travail.

#### Des créations d'emplois

- 200 000 emplois nouveaux de titulaires dans le secteur public, et d'abord dans les régions moins développées ;
- l'embauche d'effectifs correspondant à une réduction massive de la durée du travail et la lutte contre les heures supplémentaires ;
- l'avancement à 60 ans de l'âge de la retraite ;
- la 5<sup>e</sup> équipe pour les feux continus ;
- la 5<sup>e</sup> semaine de congés payés.

Cela devrait être acquis par un accord cadre général assurant des négociations par branche et le contrôle par les syndicats de l'ap-

plication effective des accords, et notamment de l'embauche des effectifs correspondant aux différents types et étapes de la réduction du temps de travail.

En période de chômage, des mesures seront prises en vue d'interdire des cumuls d'emploi et de retraite, à partir d'un revenu d'une fois et demi le SMIC revendiqué, y compris pour les non salariés.

#### Le contrôle et la stabilité de l'emploi

- l'interdiction de l'intérim, l'embauche des travailleurs intérimaires et la revalorisation du rôle de l'A.N.P.E. pour le placement des travailleurs ;
- la titularisation des auxiliaires ;
- la limitation stricte des contrats à durée déterminée, sous contrôle du comité local de l'emploi ;
- l'indemnisation de tous les chômeurs.

#### Le contrôle des fonds publics

Le contrôle de l'orientation des investissements grâce à :

— des comités de branches industrielles. Ces comités, tripartites, sont nationaux, ils devront consulter les structures locales concernées.

Dès que possible, ces structures devront être intégrées dans les procédures de la planification démocratique.

# DE LA PLATE-FORME - LE CONTENU DE



## Amélioration des conditions de travail



Les travailleurs des industries rattachées à notre Fédération luttent quotidiennement pour l'amélioration des conditions de travail. La FUC-CFDT a déjà élaboré des revendications précises au plan national et dans les entreprises. Celles contenues dans la plateforme confédérale les recoupent pour l'essentiel. La Fédération met particulièrement l'accent sur l'obtention du 1% des heures travaillées pour permettre aux salariés la libre expression et discussion sur leurs conditions de travail et l'organisation du travail. Nous distinguons ce droit d'un autre tout aussi fondamental, celui de s'informer auprès des organisations syndicales et de participer aux réunions qu'elles organisent pendant le temps de travail.

### LA CFDT REVENDIQUE

#### 1 % des heures travaillées

— il faut garantir par la loi la liberté d'expression et d'intervention des travailleurs sur leur travail, pendant le temps de travail. Ce préalable est fondamental. Il fait l'objet de plusieurs des revendications sur les droits des travailleurs, et notamment la revendication de libre disposition de 1 % des heures travaillées ;

— l'égalité des droits, la revalorisation des classifications ouvrières, la suppression des incitations financières à vendre sa santé, la réduction du temps de travail, l'embauche d'effectifs suffisants pour diminuer la charge de travail, cadences, etc... conditionnent l'amélioration des conditions de travail. Les travailleurs doivent être informés des dangers qu'ils encourrent du fait des techniques, des produits et nuisances. Mais il faut aussi prendre en compte des revendications spécifiques.

#### Sur les CHS

— extension de la mission des CHS dans l'ensemble des secteurs public, nationalisé et privé et à toutes les catégories de personnel travaillant dans le périmètre de l'entreprise ou du chantier quel que soit l'employeur ;

— augmentation du nombre de délégués en tenant compte du nombre de salariés, de la taille de l'entreprise, de l'organisation du travail et suppression du seuil de 300 salariés ;

— droit pour les membres du CHS de prendre toutes initiatives

— démarches, visites, appel à des experts — dans le cadre de leur mission, et notamment droit de veto pour faire arrêter immédiatement une installation en cas de danger imminent ; le temps passé à ces activités sera payé comme temps de travail ;

— communication au CHS de toutes informations lui permettant d'évaluer certains risques techniques ou toxiques.

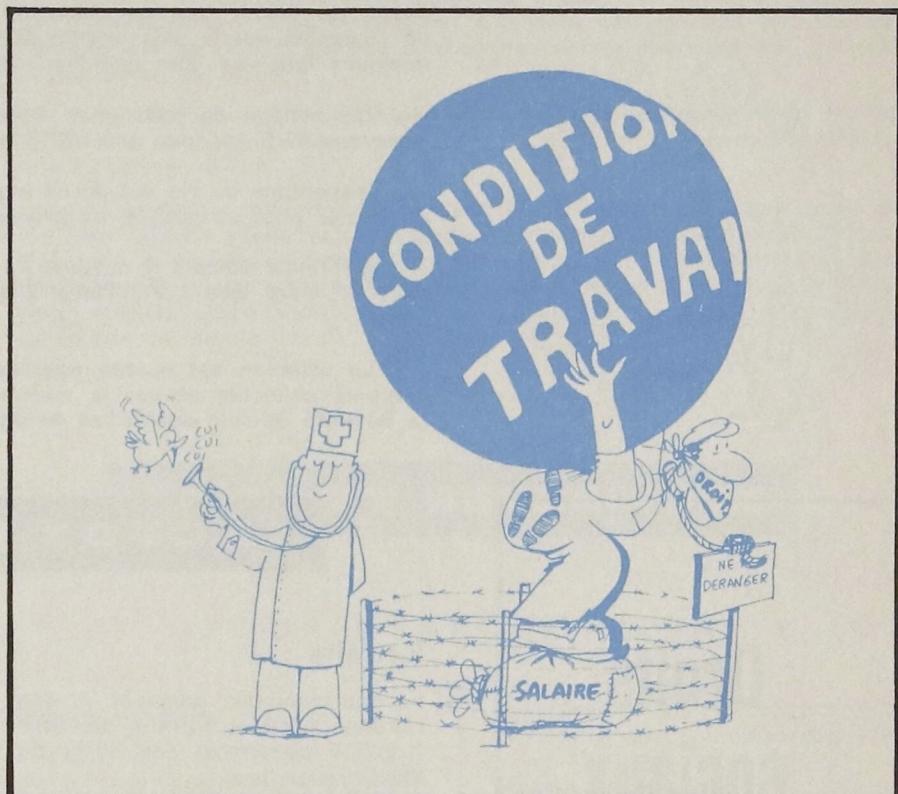
#### Sur le travail posté

Le travail posté de nuit est imposé aujourd'hui aux travailleurs pour des motifs de sécurité, d'impératifs techniques ou de services publics. Il est surtout imposé pour des causes économiques. Cette situation doit se transformer.

Pour cela, l'instauration ou le maintien du travail en continu, en semi continu et de nuit, devra être justifié devant les travailleurs. Il devra recevoir l'accord du CE et de l'inspecteur du travail.

Lorsqu'elles s'imposent aux travailleurs, ces modalités de travail doivent donner lieu à des mesures particulières touchant aux conditions de travail et de vie, notamment par des compensations en temps de repos, qui doivent être négociées dans les conventions collectives et les entreprises.

# LA PLATE-FORME - LE CONTENU DE LA



## Sur la médecine du travail

— le renforcement du rôle du médecin du travail nécessite l'accroissement de son indépendance par rapport à la direction. Il est donc nécessaire qu'il soit salarié du CE ou d'un service interentreprise, sectorisé dans les villes importantes, géré par un organisme mixte, à majorité syndicale ;

— les dossiers médicaux devront être communiqués aux intéressés s'ils le demandent ;

— l'application de la médecine du travail devra être étendue aux secteurs public et nationalisé ;

— des recherches et études doivent être développées sur les conditions de travail en relation avec les médecins du travail. Des moyens doivent être attribués aux organisations syndicales.



## A LIRE

« LES DEGATS DU PROGRES » par la CFDT — Collection « Politique » — Editions du Seuil.

Ce livre reprend les textes des organisations CFDT faits dans le cadre du colloque d'Avril 1976 sur « les travailleurs face au changement technique ».

### « LE TRAVAIL POSTE »

Brochure disponible à la FUC-CFDT (6,00 F l'exemplaire).

# DE LA PLATE-FORME - LE CONTENU DE LA



La CFDT, qui se veut la centrale syndicale de l'égalité des droits, se devait de définir tout un ensemble de propositions dans des domaines où l'inégalité est la plus criante et la plus profonde. Il suffit de rappeler quelques faits, de citer quelques chiffres :

- 2,5 millions de personnes âgées, invalides, handicapées, n'ont pour vivre que 27 F par jour, soit 800 F par mois au 1<sup>er</sup> juillet 1977 ;
- l'espérance de vie est de 67 ans pour un manœuvre, alors qu'elle est de 75 ans pour un notaire, un pharmacien ou un cadre supérieur ;
- la France compte 4 millions de ménages habitant des logements surpeuplés, alors que 1,5 millions d'appartements de haut standing restent vides.

La situation est encore aggravée par l'insuffisance chronique d'équipements collectifs et par la mainmise gouvernementale et patronale sur la Sécurité Sociale depuis les ordonnances de 1967.

## LA CFDT REVENDIQUE

### Droits sociaux



### La santé



### Cadre de vie



#### Retraite

- minimum des pensions et des retraites porté à 58,14 F par jour (1 760 F par mois) soit 80 % du SMIC revendiqué.
- droit à la retraite à 60 ans sur la base d'un montant égal à 80 % de la totalité des éléments de la rémunération des dix meilleures années ;
- pension de réversion portée à 60 % de la pension du conjoint décédé, et cela dans tous les régimes ;

Les retards accumulés sont actuellement si importants qu'il sera difficile d'atteindre nos objectifs en une seule étape, mais nous voulons toute de suite une revalorisation substantielle et des garanties précises pour la satisfaction échelonnée et intégrale de nos revendications.

#### Prestations familiales

- augmentation immédiate des allocations familiales de 150 F par enfant dès le premier ;
- exigence d'ouverture d'une négociation pour la réforme et la simplification des prestations familiales. Cette réforme devra être basée sur des droits attribués à l'enfant pour couvrir les frais d'entretien et rémunérer le travail de garde et d'éducation. De plus, elle devra garantir les droits sociaux des personnes qui effectuent ce travail.

#### Santé

- garantie d'un revenu de remplacement égal à 80 % du salaire dans tous les cas où il y a impossibilité de travailler
- le salaire antérieur est maintenu en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ;
- interdiction du contrôle médical par les organismes privés au service des employeurs ;
- égalisation de l'accès aux soins, dans la perspective de la gratuité ;
- création de centres de santé et d'orthogénie dans les quartiers et les localités pour permettre aux usagers une meilleure maîtrise de leur santé ;
- développement d'une véritable médecine sociale qui ne soit pas basée sur le paiement à l'acte ;
- développement d'activités sociales de prévention et d'éducation sanitaire.

#### Sécurité Sociale Prévoyance collective

- négociation immédiate pour la refonte du système de sécurité sociale et sa gestion par des représentants élus des travailleurs ;
- généralisation à l'ensemble des travailleurs de la prévoyance collective complémentaire.

# DE LA PLATE-FORME - LE CONTENU DE LA



Dans la presse écrite, nous assistons depuis ces dernières années à une monopolisation, avec constitution d'empires comme celui d'HERSANT. L'éclatement de l'ORTF n'a pas correspondu à une libération de l'information, bien au contraire.

Ainsi, l'information et les moyens d'information se trouvent en grande partie sous la mainmise directe ou indirecte, soit de puissances financières, soit du pouvoir d'Etat.

La formation est subordonnée aux intérêts patronaux, et l'organisation du système éducatif relève d'une conception autoritaire, bureaucratique et centralisée. L'école reproduit un système de valeurs qui se caractérise en particulier par la coupure hiérarchique entre la théorie et la pratique. La pédagogie utilisée cultive l'individualisme et la compétition (élitisme) et reproduit la division sociale du travail.

## Droits à l'information et à la formation



### LA CFDT REVENDIQUE

#### POUR L'INFORMATION

##### Presse écrite

- création d'un Conseil National de la Presse ayant pour mission de garantir le respect du droit des citoyens à l'information et le pluralisme des expressions ;
- application intégrale de l'ordonnance d'août 1944 sur la presse, qui interdit notamment à une même personne d'être le principal propriétaire de plusieurs quotidiens ;
- réforme des aides financières

à la presse, afin de favoriser le pluralisme des courants d'opinion.

##### Radio télévision

- création d'un Conseil National de l'audiovisuel, chargé de garantir la qualité et l'indépendance de l'information, le pluralisme, y compris régional, des expressions ;
- accès des divers courants d'opinion aux moyens de production et de diffusion.

#### POUR LA FORMATION

- permettre à chaque jeune de sortir du système éducatif au terme de sa scolarité obligatoire avec une formation générale et professionnelle polyvalente, débouchant sur un emploi reconnu et une qualification correspondante ;
- établir le droit de chaque jeune, de chaque travailleur, à la formation permanente pendant sa vie active ;
- introduire dans l'école une diversité d'approches (contenus, programmes) et des pratiques (méthodes, contrôles, instruments de travail) tenant compte des acquis culturels et des différentes réalités sociales, afin d'éviter que le refus de la diversité culturelle par l'école ne maintienne ou n'accroisse, voire ne crée les inégalités.

La CFDT revendique dans ce sens des mesures immédiates dont :

- l'abrogation des réformes Haby et Royer ;
- la limitation à 25 élèves par classe ;
- priorité à l'enseignement maternel, primaire et technologique ;
- gratuité réelle et intégrale de l'enseignement ;
- processus négocié de nationalisation des établissements d'enseignement privé recevant des fonds publics ;
- négociation des plans de formation par les sections syndicales d'entreprises.

## DE LA PLATE-FORME - LE CONTENU DE



En mai 68, la CFDT avait fait de l'amélioration du droit syndical une de ses revendications prioritaires. L'ampleur du mouvement de masse avait obligé le gouvernement à lâcher la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise. Depuis, nous assistons quotidiennement à une remise en cause, par les patrons, des droits fondamentaux pour les travailleurs et leurs organisations syndicales. L'Etat lui-même n'a-t-il pas essayé de réglementer le droit de grève des fonctionnaires ?

Il faut mettre un terme à la répression antisyndicale, donner et garantir à tous les travailleurs, et aux organisations syndicales qui les représentent véritablement, des droits nouveaux.

C'est une condition essentielle de la démocratie et de l'avancement vers le socialisme autogestionnaire. Pour sa part, la FUC avait déjà adopté toute une série de revendications précises, dont on retrouve l'essentiel dans la plateforme confédérale.

# Droits des travailleurs et des organisations syndicales



## LA CFDT REVENDIQUE

### Pouvoir du Syndicat

Le syndicat qui a la responsabilité de conduire l'action, négocie sans entrave ni limite de compétence les revendications des salariés, quelque soit leur objet. Ses représentants ont un quota d'heures syndicales, et totale liberté de déplacement dans les entreprises qui dépendent du champ d'action du syndicat.

### Moyens de la Section syndicale

- droit de collecter les cotisations et diffuser la presse syndicale pendant le temps et sur les lieux de travail ;
- contingent d'heures à la section syndicale.

### Droits et libertés syndicales

- délégué syndical avec crédit d'heures dans les entreprises de moins de 50 salariés ;
- augmentation du nombre de délégués du personnel dans les grandes entreprises, et celles qui font du travail posté ;
- droit au détachement de militants syndicaux comme permanents, avec réintégration en fin de mandat ;

- suppression des entraves au droit de grève ;
- abrogation de la loi anti-casseurs.

### Extension du rôle du Comité d'entreprise

- information complète du CE ;
- subvention pour activités sociales gérée directement par le CE et égale au minimum à 3 % de la masse salariale ;
- institution de comités de groupes au niveau des trusts ou holdings ;
- amélioration et augmentation du congé éducation ouvrière.

### Travailleurs immigrés

- carte unique de séjour et de travail sans limitation professionnelle, géographique ou de durée ;
- lutte anti-raciste.

### Droits nouveaux pour les travailleurs

- abolition du droit discrétaire des employeurs en matière de licenciement et réintégration des salariés irrégulièrement licenciés ;
- 1 % des heures travaillées sera consacré à la discussion des travailleurs pendant le temps et sur le lieu de travail.

# LA PLATE-FORME - LE CONTENU DE LA



## Droits et pouvoirs spécifiques dans les entreprises nationalisées



Nous abordons ici un chapitre nouveau, mais essentiel, celui des droits et pouvoirs spécifiques dans les entreprises nationalisées. La CFDT n'a pas terminé sa réflexion notamment sur les propositions à faire pour le fonctionnement des entreprises nationalisées.

Cependant, elle a déjà défini les principes qui serviront de base à la poursuite du débat interne à la CFDT et élaboré des objectifs concrets, notamment la création de comités d'ateliers et de services.

En effet, pour la CFDT, les nationalisations ne sont pas un but en soi, elles sont un moyen :

- de réduire le pouvoir économique de la bourgeoisie ;
- d'impulser un nouveau type de développement et une autre politique industrielle grâce à la mise en œuvre d'un plan démocratique qui permet le contrôle public des investissements ;
- d'ouvrir un processus de véritable socialisation du pouvoir dans l'entreprise.

## LES PRINCIPES

- les nationalisations ne doivent pas se traduire par une étatisation de fait. Elles doivent clairement s'inscrire dans la perspective de l'autogestion en amorçant un processus concret d'appropriation du pouvoir par les travailleurs ;
- pour combattre tout risque technocratique ou bureaucratique, il est indispensable de définir de nouvelles structures décentralisées de pouvoir dans l'entreprise nationalisée, permettant d'amorcer une véritable socialisation. C'est la structure même du pouvoir qu'il s'agit de transformer ; il ne suffit pas de changer les détenteurs d'un pouvoir qui resterait centralisé et hiérarchique ;
- l'entreprise nationalisée ne doit pas être coupée de la société. Il faut ainsi définir de nouveaux rapports entre l'entreprise et ses

- établissements avec les collectivités territoriales ;
- la diversité des entreprises nationalisées ou à nationaliser nous amène à refuser un modèle unique et rigide de fonctionnement. Le contenu concret des nationalisations sera en outre largement dépendant du rapport des forces que développeront les travailleurs concernés ;
- les garanties sociales, les droits et libertés, les pouvoirs acquis dans les entreprises nationalisées par les travailleurs ne doivent pas conduire à la création d'une division avec ceux du privé. En conséquence, les entreprises nationalisées seront régies par la convention collective nationale du secteur professionnel auquel elles appartiennent.

## LA CFDT REVENDIQUE

### ● Au niveau de l'atelier ou du service :

- la mise en place de conseils d'atelier ou de services élus par les travailleurs qui, dans le cadre d'un contrat négocié avec le conseil d'établissement, ont le pouvoir de décision en ce qui concerne les conditions de travail et l'organisation du travail.

### ● Au niveau de l'entreprise et l'établissement :

Dans la plateforme, la CFDT propose des grands axes :

- les entreprises nationalisées ne devront pas nécessairement reproduire les structures actuelles des

groupes nationalisables ;

- un contrat sera passé entre le plan et l'entreprise ;
- instauration de conseil d'entreprise et d'établissement chargés de la gestion, et composés de travailleurs élus ;
- les syndicats ne gèrent pas, ils ont une fonction de contrôle, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs représentants aux CE et CCE.

Sur les mesures transitoires nécessaires et adaptées aux différents secteurs concernés, la CFDT poursuit sa réflexion et rendra prochainement publiques ses propositions.

# HALTE AU NUCLEAIRE

Les événements dramatiques de CREYS-MALVILLE de fin juillet 1977 ont accentué le débat autour de l'énergie nucléaire. Nous vous proposons d'y voir clair et de préciser les options de la CFDT.

## LE POINT SUR LES CENTRALES NUCLEAIRES

### ● Les centrales graphite-gaz à uranium naturel

La France s'est d'abord orientée vers cette filière. Le programme conçu à partir des travaux du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) utilise l'uranium naturel comme combustible, le graphite comme modérateur et le gaz carbonique sous pression pour véhiculer la chaleur (voir les réalisations dans le tableau ci-contre)

### ● Les centrales à eau légère et uranium enrichi

Un changement de politique radical intervient en 1967. C'est l'arrêt de la filière graphite-gaz et le début des centrales à eau légère construites sous licence américaine (Westinghouse). L'électronucléaire français entre dans le giron des multinationales. Le premier programme de 8 000 MWE (1) en 1971 s'est poursuivi et intensifié en 1973 puis en mars 1974 par une décision du gouvernement MESSMER.

Ces centrales imposent l'utilisation d'uranium enrichi (à 3 % d'uranium 235). L'usine d'enrichissement à diffusion gazeuse (Eurodif à PIERRELATTE) exige à elle seule pour être alimentée 4 centrales de 1 000 MWE et coûte environ 15 milliards de francs. Les centrales utilisent l'eau sous pression comme modérateur et transporteur de chaleur.

Les deux premiers réacteurs à eau légère de 900 MWE, ceux de FESSENHEIM démarrent avec bien des déboires et un retard de 2 ans environ. Il faut 5 ans dans le meilleur des cas pour la mise en service d'un réacteur.

### ● L'enchaînement des surrégénérateurs

Le surrégénérateur tel celui de CREYS-MALVILLE utilise comme matière fissile le plutonium qui résulte du retraitement des déchets nucléaires. Ce plutonium est mélangé avec de l'uranium naturel. Le

coeur est refroidi par du sodium liquide.

Un prototype de 250 MWE construit à MARCOULE (Gard) fonctionne depuis mars 1974. Celui de CREYS-MALVILLE (Isère) sera beaucoup plus gros (1 200 MWE)..



**Le surrégénérateur a la particularité de fournir un peu plus de plutonium qu'il n'en consomme.** Il permet de prolonger les réserves très limitées en uranium. La France se situe à la pointe de cette technique suivie par l'URSS. Le coût de CREYS-MALVILLE s'élève à 6 milliards de francs contre 2,5 milliards de francs pour une centrale nucléaire équivalente. La différence est entièrement supportée par le budget français de la recherche. L'enjeu des surrégénérateurs est essentiel.

## HALTE AU TOUT NUCLEAIRE LES DANGERS DE CE PROGRAMME

Nous ne ferons que citer les principaux :

— **Le retraitement du combustible irradié s'avère un des points les plus critiques.** L'usine de la Hague (dans le Cotentin) était construite

pour retraiter les déchets des centrales graphite-gaz ; ce retraitement nécessite des interventions humaines non prévues et entraîne des risques importants pour les travailleurs. La mise en route du programme des centrales à eau légère (PWR) a imposé la construction d'un nouvel atelier (HAO = Haute Activité Oxyde) dont les garanties de bon fonctionnement n'existent guère aujourd'hui.

C'est pourtant la seule usine existante au monde capable de retraiter ce type de déchets. Les Etats-Unis y ont renoncé, les allemands l'envisagent d'ici 5 ans. Le personnel de la Hague a mené fin 1976 une grève de 3 mois sur les problèmes de sécurité et de privatisation de cette usine qui sera saturée d'ici peu même si elle fonctionne. Pendant ce temps le gouvernement signe des accords de retraitement à la Hague, des combustibles irradiés allemands, suédois, japonais... assurant les Etats en question de notre capacité en la matière !

— **Les solutions envisagées de stockage souterrain après vitrification pour les déchets les plus actifs ne s'avèrent pas satisfaisantes** étant donné l'énorme dégagement de chaleur de ces déchets et leur durée de vie. Rappelons que le plutonium n'existe pas à l'état naturel ; c'est un des produits les plus toxiques et il possède une demi-durée de vie radioactive de 24 000 ans ! Les déchets moins actifs sont stockés dans des fûts, sous la surveillance « vigilante » d'entreprises privées, faisant du Cotentin la poubelle atomique du monde.

— Le transport de plus en plus fréquent de matières radioactives par route, fer, eau, car le plutonium même en petites quantités peut servir à fabriquer une bombe atomique. C'est pourquoi les Etats-Unis s'opposent à l'exportation des usines de retraitement. Cette obsession de la sécurité risque d'accroître le caractère policier de notre société.

— Les centrales à eau légère refusées par l'Angleterre, infligent au personnel une dose de radiation beaucoup plus forte que les centrales graphite-gaz. EDF envisage donc l'emploi d'intérimaires !

Les centrales uniquement connectées en fonction de la production d'électricité rejettent dans l'eau et l'atmosphère 75 % de leur puissance sous forme de chaleur à basse température, donc difficilement exploitable, contrairement à des centrales mixtes électricité-chaleur. Cette pollution thermique s'accompagne de rejets d'effluents liquides et gazeux plus ou moins radioactifs.

(1) 1 million de watts électriques (1 MWE) équivaut à 8,76 millions de kilowatts heure pendant 1 an.

## Pour en savoir plus

Pour connaître dans le détail les positions de la CFDT sur ce problème, vous pouvez lire :

• « Nucléaire, énergie : nos conditions » : une brochure CFDT éditée en 1975 et diffusée par Montholon-Services, 26, rue de Montholon, 75439 Paris Cedex 09.

• « L'électronucléaire en France » : un livre publié par les éditions du Seuil dans la collection Point-Sciences (1975) et réalisé par le Syndicat CFDT de l'Energie Atomique (SNPEA-CFDT-Saclay, BP n° 2, 91 190, Gif-sur-Yvette).

• « L'usine de la Hague » : situation industrielle, conditions de travail, sécurité, réalisé également par le SNPEA-CFDT.

• Enfin, la revue « Que choisir », vient de réaliser un numéro spécial sur l'énergie nucléaire dans lequel sont largement développées, outre les positions de l'EDF et de groupes écologiques, celles de la CFDT. Ce numéro est vendu à demi-tarif (soit 3 F) aux organisations CFDT, à « Que choisir », 7, rue Léonce-Reynaud, 75781 Paris Cedex 16 (chèques à l'ordre de l'UFC « Que choisir »).

• « Condamnés à réussir » : c'est le titre du film réalisé par le collectif « Uni information documents » avec le SNPEA-CFDT et ses militants de la Hague. On peut le louer ou l'acheter à Montholon-Services.

— Le surrégénérateur tel Superphénix contiendra 4,7 tonnes de plutonium et 5000 tonnes de sodium liquide. Celui-ci s'enflamme spontanément au contact de l'eau et l'incendie n'est pas maîtrisable. (accident en URSS) Cela rend le surrégénérateur particulièrement dangereux, ce qui explique qu'EDF ait commencé les travaux de CREYS-MALVILLE sans enquête d'utilité publique outrepassant la loi.

— L'accélération du programme induit une industrialisation rapide d'un procédé non maîtrisé et a provoqué la privatisation de cette industrie (FRAMATONE, NOVATOME, COGEMA...) qui pèse sur la sécurité.

La raison qui pousse le gouvernement à affronter tous ces risques s'exprime en deux mots : **d'avantage d'indépendance énergétique**. Le programme mené à bien permettrait de posséder en 1985 70 % d'électricité d'origine nucléaire et celle-ci fournirait 25 % de notre énergie. Mais ce programme signifie aussi une dépendance technologique des USA et une dépendance de pays africains pour une part de notre approvisionnement en uranium (Gabon, Niger, Afrique du

Sud). Les prévisions énergétiques sont déterminées de façon que toute croissance soit réalisée sous forme d'électricité d'origine nucléaire. C'est ce qu'on appelle la politique du tout-nucléaire. Cette politique a poussé l'EDF à inciter au chauffage électrique qui à l'heure actuelle provoque une consommation d'énergie à peu près double d'un chauffage classique (rendement déplorable de la centrale électrique).

Les décisions prises l'ont été dans des conseils restreints, dans le Conseil de planification dépendant du Président de la République en dehors de tout débat démocratique.

### POUR UN MORATOIRE DE 3 ANS

La CFDT, devant les dangers encourus a demandé au milieu de 1976 la suspension de tout nouvel investissement pour les installations nucléaires industrielles, donc y compris CREYS-MALVILLE. La FUC, par une décision de son Bureau National de juin 1977, a souhaité que cette suspension s'étende aux travaux en cours mais elle n'a pas été suivie par le Conseil National Confédéral CFDT.

La CFDT réclame le ralentissement du programme engagé afin de vérifier le fonctionnement des premières centrales à eau légère construites et la reprise en main par le secteur public de cette industrie. Le moratoire devrait permettre un large débat démocratique sur la politique de l'énergie.

Elle propose une alternative reposant sur une diversification des

**sources d'énergie**. La politique gouvernementale actuelle engouffre en effet tous les crédits de recherche dans le nucléaire. La relance des ressources classiques, la recherche et le développement des ressources nouvelles décentralisées (solaire, géothermique...) devraient permettre de passer le cap des années 1990-2000 avec peu de nucléaire et de l'abandonner ensuite. Elle demande la promotion des économies d'énergie liée à l'instauration d'un nouveau mode de développement, moins énergie-vorace.

La CFDT a fort à faire pour imposer son point de vue, même si la gauche arrive au Pouvoir en mars 1978. En effet, ni le PC, ni la CGT ne veulent freiner la consommation d'énergie et se révèlent de farouches partisans de l'énergie nucléaire et du surrégénérateur ; ils manifestent une « foi » dans le progrès technique. L'attitude du PS sur l'énergie nucléaire est loin d'être claire.

La CFDT appelle donc à élargir le mouvement de contestation du tout électrique-tout nucléaire en lui donnant un sens positif sur la base d'alternatives crédibles et d'une lutte pour un autre type de développement.

Dans ce travail de popularisation, la CFDT a diffusé un certain nombre de documents (voir liste jointe) et remet en chantier une nouvelle brochure confédérale. La FUC-CFDT développera ces aspects en étayant un peu plus sa réflexion sur le pétrole dans un document à venir.

## LES PRINCIPALES UNITES DU PROGRAMME REALISE ET ENGAGE

CENTRALES A GRAPHITE-GAZ	PUISANCE (MWE)	DATE DE MISE EN SERVICE
2 réacteurs à CHINON (Indre et Loire)	210/480	1965/1966
2 réacteurs à SAINT-LAURENT-LES-EAUX (Loir et Cher)	480/515	1969/1971
1 réacteur à BUGEY (Ain)	540	1972
CENTRALES A EAU LEGERE (PWR)		
2 réacteurs à FESSENHEIM (Haut-Rhin)	2 x 900	1977
4 réacteurs à BUGEY (Ain)	4 x 900	1978/1979
4 réacteurs à TRICASTIN (Drôme)	4 x 925	1979/1981
4 réacteurs à GRAVELINES (Nord)	4 x 925	1979/1981
4 réacteurs à DAMPIERRE (Loiret)	4 x 925	1979/1981
2 réacteurs à SAINT-LAURENT-LES-EAUX (Loir et Cher)	2 x 925	1981
2 réacteurs au BLAYAIS (Gironde)	2 x 925	1981/1982
Viennent d'être décidées en Août 1977 un programme de 10.000 MWE avec des implantations notamment à :		
PALLUEL (Seine-Maritime), FLAMANVILLE (Manche), portant surtout sur des réacteurs de 1300 MWE.		
SURREGENERATEURS		
Phénix à MARCOULE (Gard)	250	1974
Superphénix à CREYS-MALVILLE (Isère)	1200	1983

OCTOBRE 1977 - PRIX 4 F

## Ce que veut la CFDT pour 78



Octobre : numéro spécial plate-forme